

un héréditaire vésanique, ni un débile, et qu'il n'a présenté aucun des symptômes physiques qui accompagnent les accès d'impulsions, et l'auteur conclut que Ménétrier n'est pas un impulsif.

Reste la folie morale qui est définie par l'auteur "une affection mentale caractérisée par l'absence ou la perversion du sens moral, avec conservation de l'intellect."

"Sous l'influence de l'hérédité vésanique, du traumatisme, d'une maladie fébrile, d'une lésion organique du cerveau, tel homme, doué d'intelligence, se livrera aux actes les plus dépravés ou les plus criminels, guidé par le seul besoin d'une satisfaction égoïste, sans sentir l'odieux de sa conduite, bien qu'il connaisse en théorie et la distinction du permis et du défendu, et la sanction attachée par la société à la transgression de ses lois, tandis que tel autre, intelligent lui aussi, malgré l'horreur que lui inspirent ses dépravations, y trouvera une volupté si grande qu'il restera sans force pour les dominer."

L'expert admet ensuite que la tendance actuelle est de considérer les criminels comme des fous moraux. Avec les développements qu'il donne à sa définition de la folie morale, tous les crimes contre les personnes et les propriétés doivent naturellement être considérés comme les faits des fous, et, cependant, il va prouver d'une manière irréfutable que Ménétrier n'est pas un fou moral, et par le fait battre en brèche la définition qu'il donne de la folie morale.

M. le docteur Lombroso, professeur de médecine légale à l'Université de Turin, a publié il y a quelques années un traité sur l'anthropologie criminelle, intitulé "L'uomo delinquente"; ce livre, qui contient des doctrines scientifiques prouvées et généralement admises, contient aussi une foule d'hypothèses taillées dans le matérialisme le plus crû. Comme tout ce qui est nouveau, cet ouvrage a soulevé l'enthousiasme de beaucoup d'aliénistes en France et en Italie, et l'auteur du rapport discute quelques unes des données du professeur Lombroso, tâchant d'accorder son admirable rapport avec les assertions matérialistes du savant italien. Il admet avec lui que la criminalité a ses origines dans l'atavisme, que le criminel, qu'il soit né, d'habitude, ou d'occasion, son acte n'est que la reproduction de ce que fut l'état régulier, qu'il n'y aurait certainement pas de criminels si nos ancêtres ne l'avaient été par leurs développements intellectuels et les milieux où ils ont vécu. "Quoi de plus logique, dit-il; toute action humaine n'est-elle pas le résultat du double jeu des milieux et de l'organisation cérébrale? Or cette organisation a été transmise de génération en génération en se perfectionnant sans doute, mais non sans que, chez quelques-uns, il ne se produise des réversions." La criminalité est une réversion. Voilà une flagrante contradiction entre les idées qui précèdent et l'excellent rapport de l'auteur qui conclut à la responsabilité de Ménétrier. En effet, si Ménétrier était